



Erreur d'adresse sur extrait minute

Par **huberteric**, le **01/02/2015** à **17:27**

bonsoir

je vous sollicite à nouveau car personne ne peut m'aider mon ancien avocat ne m'a pas répondu voilà je vous explique le plus simplement possible

après condamnation en cour d'appel de douai in ya erreur sur l'adresse de la partie civile

intimée non comparante cette adresse devez correspondre à l'adresse de mon ancien

employeur (ce n'est pas le cas rien ne correspond à part le nom de la personne(SANS

prénom) j'ai reçu du huissier un ordre de paiement ou l'adresse du bénéficiaire est fausse que

puis je faire

décision du 06 mars 2014

j'ai l'impression de payer ma dette à une autre personne

répondez moi merci encore